

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi 19 décembre 2016 à 20H50 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Serge Ménard
Madame Noëlle Jodoin

Monsieur Rémi Tétreault
Monsieur Jean-Guy Jacques
Madame Huguette Benoit

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.
- 2- Révocation et adoption de l'ordre du jour.
- 3- Bail avec madame Aline Daigle.
- 4- Emprunt temporaire au fonds de roulement.
- 5- Procuration à Aquatech concernant le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) du MDDELCC.
- 6- Avenant F.A.Q. 43C pour deux camions incendie.
- 7- Évaluation pour fin d'assurance.
- 8- Calcul de la capacité de personnes au centre communautaire et au chalet des loisirs (mandat).
- 9- Demande de gratuité du centre communautaire (fabrique St-Valérien).
- 10- Congés fériés.
- 11- Adhésion 2017 à la Fédération québécoise des municipalités du Québec.
- 12- Salaires 2017.
- 13- Salaires 2016.
- 14- Offre de services de GEstim concernant un projet d'élevage porcin.
- 15- Période de questions.
- 16- Levée de l'assemblée.

1- Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus étant tous présents, constatent que l'avis de convocation a été dûment notifié selon la loi.

2- Révocation et Adoption de l'ordre du jour

Résolution 487-12-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3- Bail avec madame Aline Daigle

Résolution 488-12-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil renouvelle le bail de madame Aline Daigle pour la période du 1^{er} avril 2017 jusqu'au 31 mars 2018 en augmentant le montant mensuel actuel selon l'augmentation de 2.0% et suivant toutes les dispositions contenues audit bail ici renouvelé. Qu'une preuve d'assurance responsabilité civile commerciale pour blessures corporelles et dommages matériels par accident de l'ordre de 2,000,000\$ d'une durée de 12 mois soit déposée au bureau municipal avant l'entrée en vigueur du nouveau bail, celle-ci faisant partie intégrante du bail 2017-2018.

4- Emprunt temporaire au fonds de roulement

Considérant que la Municipalité possède un fonds de roulement représentant la somme de 105,787.68\$;

Considérant que la Municipalité peut emprunter à son fonds de roulement conformément à l'article 1094, paragraphe 2 du Code municipal du Québec;

Résolution 489-12-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'emprunter la somme de 104,700.00\$ à ce fonds de roulement afin d'être en mesure d'effectuer les paiements nécessaires. Cet emprunt sera remboursé à même le surplus accumulé non affecté de l'année 2016.

5- Procuration à Aquatech concernant le suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) du MDDELCC

Considérant que le système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) du MDDELCC sera disponible à partir du 1^{er} janvier 2017 et remplacera le système SOMAE du MAMOT à partir de cette date;

Résolution 490-12-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Aquatech Gestion de l'Eau afin d'utiliser le système SOMAEU du MDDELCC pour faire le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

6- Avenant F.A.Q. 43C pour un camion incendie

Considérant que le camion Freightliner 2012 bénéficie d'un avenant F.A.Q. 43C et que la durée de l'avenant est de 7 ans;

Considérant que le tout vient à échéance;

Résolution 491-12-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas renouveler l'avenant F.A.Q. 43C affectant le camion incendie Freightliner 2012.

7- Évaluation pour fin d'assurance

Considérant que la municipalité a mandaté la firme d'évaluation Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. pour effectuer l'évaluation du contenu dans tous les bâtiments municipaux;

Considérant que le contenu du centre communautaire était assuré pour une somme de 115,701\$;

Considérant que selon l'évaluation effectuée par la firme, son contenu est évalué à 52,300\$;

Résolution 492-12-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'abaisser la couverture d'assurance couvrant le contenu de la salle communautaire de 115,701\$ à 52,300\$ selon l'expertise de la firme d'évaluation Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. et d'en informer notre courtier d'assurance.

8- Calcul de la capacité de personnes au centre communautaire et au chalet des loisirs

Considérant qu'un agent de la Mutuelle des municipalités du Québec est venu faire une inspection des bâtiments municipaux;

Considérant qu'il exige une étude de capacité de personnes au centre communautaire et au chalet des loisirs;

Considérant qu'il faut nommer un expert en cette matière afin d'établir la capacité des locaux pour recevoir les gens;

Résolution 493-12-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Boulianne, Charpentier architectes afin de procéder à une étude de capacité de personnes au chalet des loisirs et au centre communautaire.

9- Demande de gratuité du centre communautaire (fabrique St-Valérien)

Considérant que la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton désire organiser une activité pour souligner l'engagement de ses bénévoles le 04 février 2017;

Résolution 494-12-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle du centre communautaire le 04 février 2017 de 17H00 à 24H00.

10- Congés fériés

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 160-05-2016 relative aux congés fériés, journées de madadie et congée sociaux;

Considérant que la résolution stipule que les jours de congé seront basés sur une journée de 8 heures;

Considérant que les divers départements municipaux n'ont pas le même nombre d'heures de travail dans une journée;

Considérant qu'il est opportun d'éclaircir la situation;

Résolution 495-12-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de maintenir le nombre d'heures des congés fériés adopté par la résolution 160-05-2016.

11- Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités du Québec

Résolution 496-12-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adhère à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2017 au montant de 2,275.87\$, taxes incluses.

12- Salaires 2017

Résolution 497-12-2016

Il est proposé par Serge, appuyé par Rémi et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- 2 % d'augmentation salariale aux élus, au directeur général, aux employés de bureau, aux employés du service contre les incendies, à la coordonnatrice en loisirs, au directeur des travaux publics et 4% pour monsieur Patrick Dolbec;
- D'accorder une quatrième semaine de vacances payée à madame Maryse Viens.

13- Salaires 2016

Considérant que les employés des travaux publics ont nombre d'heures d'accumulées;

Considérant que la fin de l'année approche et qu'il faut que la nouvelle année débute avec moins d'heures accumulées sauf les heures normales de travaillées lors de la dernière semaine de 2016;

Résolution 498-12-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- de défrayer la moitié des heures accumulées pour 2016;
- de demander aux employés du département de voirie de liquider le solde des heures accumulées durant la période hivernale;
- de respecter si possible la banque d'heures accumulées à 40 heures.

14- Offre de services de Gestim concernant un projet d'élevage porcin

Considérant qu'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement a été émis à monsieur Dannick Chaput pour une augmentation de la production annuelle de phosphore (P2O5) d'un lieu d'élevage de porcs-engraissement faisant en sorte de dépasser le seuil de 20 200 kg;

Considérant que la municipalité se doit de respecter le chapitre IX de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement aux dispositions particulières aux élevages porcins;

Considérant que la loi exige une tenue de consultation publique et autres procédures concernant les ministères du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de la Sécurité publique;

Considérant l'offre de services de Gestim pour le processus de consultation publique et autres procédures;

Considérant la complexité du dossier;

Résolution 499-12-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Gestim pour effectuer toute la procédure relative au projet d'élevage porcin de monsieur Dannick Chaput selon l'offre de services 2016-URB-317 pour la somme de 1000\$, taxes en sus.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

16- Levée de l'assemblée

Résolution 500-12-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21h35.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.